

# DÉPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME

# SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

# **Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical**

Réunion du vendredi 23 janvier 2026

Date de convocation : 19 décembre 2025	Nombre de membres	{ présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20		
Date d'affichage : 5 février 2026		

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 14      Voix CONTRE : 0      Abstentions : 0 – Décision n° B2026-05

## **OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification – Programme A du FACÉ 2023 (totalité, programmes ER 2023, 2024 et 2025)**

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-TROIS du mois de JANVIER, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 19 décembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Jean-Marie PETIT et Pierre GEOFFROY.

**ÉTAIENT ABSENTS :** MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY et Franck PETITFILS.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme A du FACÉ 2023 (renforcement) dans le programme d'électrification ER 2023, le Comité, réuni le 3 avril 2023, a voté un montant de travaux de 2 760 000 euros (HT), montant ramené à 1 491 000 euros par le Comité, le 27 novembre 2023.

Le 22 novembre 2024, le Comité a décidé que, pour faciliter la consommation des subventions du FACÉ pour les dotations des programmes 2020 et ultérieurs, les fonds du FACÉ soient engageables par le SDEER sans distinction des programmes de travaux du

SDEER, mais dans la simple limite des volumes programmés par le Comité syndical pour les opérations subventionnées par le FACÉ, annuellement.

M. le Président propose au Bureau d'inscrire les 14 opérations suivantes pour le bénéfice des fonds de ce sous-programme A du FACÉ 2023, pour le total de 1 491 000 euros, incluant des opérations de programmes ER 2023, ER 2024 et ER 2025 :

<b>Progr.</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Commune</b>	<b>Adresse – lieu-dit</b>	<b>Estimation (euros HT)</b>
ER2023	ER474-1004	Villeneuve-la-Comtesse	Rue des Allées	278 600
ER2024	ER298-1008	Rioux	Rue du Bois Noir (poste "le Verderou")	31 900
ER2025	ER076-1007	Celles	Bourg	341 000
ER2025	ER110-1025	Clérac	Les Nauvrasses	29 400
ER2025	ER166-1015	Forges	RD939 côté Surgères	379 200
ER2025	ER166-1019	Forges	Rue des Vignes (Villeneuve)	14 100
ER2025	ER172-1049	Gémozac	Poste "Chez Geoffroy"	8 600
ER2025	ER236-1027	Mirambeau	Chez Nadeau	36 900
ER2025	ER288-1002	Poursay-Garnaud	Rue de la Sablière / rue du Moulin	211 000
ER2025	ER338-1017	Saint-Georges-du-Bois	Rue de Poléon	18 800
ER2025	ER340-1022	Saint-Pierre-la-Noue	Rue Léo David	17 700
ER2025	ER457-1012	La Devise	Rue d'Aunis et Saintonge	83 300
ER2025	ER464-1002	Vergné	Route de Coivert	19 000
ER2025	ER484-1013	Port-des-Barques	Avenue du Général de Gaulle	21 500
<b>Total</b>				<b>1 491 000</b>

28 28

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée ;

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*